

Equipier sapeur-pompier volontaire – module secours routier

RS1375 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015

<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Missions de secours routier

Vérification des connaissances et savoir-faire des équipiers secours routier sapeur-pompier volontaire pour les missions de secours routier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conformément au référentiel de compétences (annexe de l'arrêté du 8 août 2013) :

Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier

Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition

S'intégrer dans la chaîne de secours à personne en qualité d'équipier

Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette avec les moyens adaptés

Assurer le relevage et le transport d'une victime

Désincarcérer une victime dans des conditions optimales de confort et de sécurité

Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Définies par le référentiel de compétence annexé à l'arrête du 8/8/2013 :

Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier

Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition

S'intégrer dans la chaîne de secours à personne en qualité d'équipier

Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette avec les moyens adaptés

Assurer le relevage et le transport d'une victime

Désincarcérer une victime dans des conditions optimales de confort et de sécurité

Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires NOR : INTE1315093A"" ,<http://www.interieur.gouv.fr/content/download/66004/477419/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%2008%2008%202013%20formations%20SPV.pdf>}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir validé la mention secours à personnes de l'équipier de sapeur-pompier volontaire.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1375/>